



Swiss Exchange



Ethos

Règlement de l'indice Ethos Swiss Corporate Governance
Index

Version résumée

Table des matières

1	Structure de l'indice	3
1.1	Univers de titres.....	3
1.2	Objectifs de l'indice Ethos.....	3
1.3	Standardisation.....	3
1.4	Revue du concept de l'indice.....	3
1.5	Cessation du calcul de l'indice.....	3
2	Calcul de l'indice	4
3	Ajustements à l'indice	5
3.1	Ajustements ordinaires.....	5
3.1.1	Revue de l'indice.....	5
3.1.2	Corporate Actions et dividendes.....	5
3.2	Ajustements extraordinaires du « Ethos Final Factor ».....	5
4	Organisation	6
4.1	Administration de l'indice.....	6
4.2	Agent calculeur.....	6
5	Données statiques	7

1 Structure de l'indice

1.1 Univers de titres

L'indice Ethos Swiss Corporate Governance Index (ESCGI) est basé sur l'indice Swiss Performance Index SPI. Par conséquent, le ESCGI suit le règlement SPI pour tous les points qui ne sont pas traités dans ce document. Les règles ESCGI définissent des procédures additionnelles telles que des inclusions, exclusions ou limitations telles que définies dans le règlement détaillé, disponible pour les utilisateurs de l'indice. Les titres dans l'indice Ethos sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière à flottant libre. De plus, un facteur de plafonnement déterminé par Ethos est appliqué afin d'atteindre les objectifs de l'indice, définis dans la section 1.2.

Pour de plus amples informations concernant le calcul du SPI et sa méthodologie, veuillez consulter le site Internet de SIX.

1.2 Objectifs de l'indice Ethos

Les objectifs d'Ethos sont de mitiger les risques liés à une mauvaise gouvernance (en les réduisant), qui sont ignorés par les indices classiques. L'indice ESCGI est revu annuellement afin de prendre en compte les changements qui peuvent avoir lieu dans la structure de gouvernance des sociétés de l'univers de base. Les notions de surpondération et souspondération doivent être comprises en référence à l'univers de base (indice SPI) et au moment de la revue annuelle des « Ethos Final Factors ». Les objectifs de l'indice sont les suivants :

- Réduire les risques de gouvernance en sous-pondérant ou en excluant les sociétés qui appliquent une mauvaise gouvernance.
- Réduire l'empreinte carbone en souspondérant les sociétés qui ont de très importantes émissions de carbone.
- Eviter de surpondérer les sociétés qui présentent de sérieuses controverses environnementales, sociales ou de gouvernance.
- Eviter de surpondérer les sociétés qui ont un poids supérieur à 15% dans l'indice SPI.
- Surpondérer toutes les autres sociétés.

1.3 Standardisation

L'indice Ethos est standardisé à la fermeture du 27 janvier 2017 avec une valeur initiale à 100.

1.4 Revue du concept de l'indice

La validité du concept de l'indice est revue sur une base régulière. Dans des cas exceptionnels, Ethos se réserve le droit de conduire une analyse générale de marché. Les changements aux règles de l'indice sont annoncés publiquement avec un délai de consultation approprié (usuellement 3 mois).

1.5 Cessation du calcul de l'indice

Une décision de mettre fin au calcul de l'indice entraînera une annonce publique avec un délai approprié.

Dans le cas où des produits financiers existent et leur lien à l'indice est connu d'Ethos, une consultation du marché sera conduite en avance et une période de transition sera établie avant la cessation du calcul.



2 Calcul de l'indice

Ce chapitre est réservé aux clients. Merci de contacter Ethos pour de plus amples informations :

Ethos Services SA
2, Place de Cornavin
Case Postale 1480
CH-1211 Genève 1
Tel +41 22 716 15 55
Fax +41 22 716 15 56
info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch

3 Ajustements à l'indice

3.1 Ajustements ordinaires

3.1.1 Revue de l'indice

La revue des « Ethos Final Factors » est effectuée sur une base annuelle :

- Le troisième vendredi de septembre (à la clôture des marchés), de manière simultanée avec la revue officielle de l'indice SPI.

L'annonce des nouveaux éléments et facteurs de plafonnement sont mis en place cinq jours ouvrables avant la date définie ci-dessus, habituellement le lundi.

3.1.2 Corporate Actions et dividendes

Les Corporate Actions et dividendes sont ajustés en suivant l'approche définie dans le règlement SPI.

3.2 Ajustements extraordinaires du « Ethos Final Factor »

Afin d'atteindre les objectifs de l'indice définis au chapitre 1.2, Ethos se réserve le droit à titre exceptionnel de modifier le « Ethos Final Factor » de l'un ou de plusieurs composants de l'indice ou de l'univers de base. Les situations exceptionnelles peuvent inclure mais ne se limitent pas à des fusions, spin-offs, changements importants ou annonces pouvant avoir un impact sur les « Ethos Final Factors » selon les règles définies dans le règlement détaillé, disponible pour les utilisateurs de l'indice.

Le calcul et l'annonce de nouveaux « Ethos Final Factors » prendra généralement cinq jours ouvrables, mais au moins un jour ouvrable, jusqu'à la mise en place des changements de l'indice.

Lorsqu'une nouvelle société ajoutée à l'indice SPI suite à un spin-off d'une société existante dans l'indice ESCGI, Ethos effectuera un ajustement extraordinaire et calculera soit une nouvelle évaluation incluant un nouvel « Ethos Final Factor » initial ainsi qu'un « Ethos Final Factor » dérivé ; soit une approche neutre, à savoir le même « Ethos Final Factor » que la société mère. En règle générale, si une Corporate Action n'affecte pas de manière significative la gouvernance des titres impliqués dans l'événement, l'ajustement extraordinaire requis visera un impact neutre sur les « Ethos Final Factors » des sociétés impliquées, pour minimiser les fluctuations de la composition de l'indice ESCGI.

4 Organisation

4.1 Administration de l'indice

L'indice est administré par Ethos. Ethos est responsable pour l'approvisionnement des données et le calcul des « Ethos Final Factors ».

Toute demande relative à l'administration de l'indice peut être adressée directement à l'adresse suivante :

Ethos
2, Place de Cornavin
Case Postale 1480
CH-1211 Genève 1

Tel +41 22 716 15 55

Fax +41 22 716 15 56

info@ethosfund.ch

www.ethosfund.ch

4.2 Agent calculateur

SIX Swiss Exchange est l'agent calculateur de l'indice Ethos. SSX s'assure de l'exactitude des calculs sur ses systèmes et le respect des standards du marché. De plus amples informations concernant les indices de SIX Swiss Exchange (ajustement d'indices, annonces etc.) sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.six-swiss-exchange.com/indices/data_centre/customer/ethos_ch_corp_gov_fr.html

Toute demande relative au calcul des indices peut être adressée directement à l'adresse suivante :

SIX Swiss Exchange Ltd
Selnaustrasse 30
P.O. Box
CH-8021 Zurich

Email: indexsupport@six-group.com

Phone: +41(0)58 399 22 29

5 Données statiques

Nom	Symbole	Valoren Nr.	ISIN
Ethos Swiss Corporate Governance Index (Price)	ESCGIP	34238795	CH0342387955
Ethos Swiss Corporate Governance Index (Total Return)	ESCGIT	34238796	CH0342387963

SIX Swiss Exchange Ltd

Selnaustrasse 30

P.O. Box

CH-8021 Zurich

T +41 58 399 5454

F +41 58 499 5455

The information contained in this document is given without warranty, implies no obligation of any kind on the part of SIX Group Ltd or the companies associated with SIX Group Ltd (referred to below as SIX Group Ltd) and may be altered by SIX Group Ltd at any time without further notice. To the extent permitted by law, SIX Group Ltd accepts no liability whatsoever for any errors contained in this document. SIX Group Ltd is under no obligation whatsoever to draw attention to such errors. Technical documentation must be used only in conjunction with the correct software version and may be used and copied only in accordance with the terms of the licence. All software described in the technical documentation is supplied on the basis of a licence agreement and may be used or copied only in accordance with the terms of the said licence agreement.

© Copyright SIX Group Ltd, 06.2016. All rights reserved. All trademarks observed.